

Règlement du 6^{ème} Concours photo régional 2021 de la Pix'Academy

Synopsis :

"L'autoportrait ou lorsque le photographe fige sa propre image. Exercice introspectif amenant à se montrer tel que l'on veut que l'autre nous voit. L'autoportrait devra être figuratif et représenter le photographe réel et non symbolique. Le soin apporté à l'éclairage, au cadrage et à la mise en scène sera apprécié. L'autoportrait sera exécuté soit en déclenchant l'appareil à distance, soit avec un retardateur, ou encore en shootant son reflet dans un miroir, sur une matière ou sur toute autre surface. La seule contrainte est ...que ce soit un authentique autoportrait !!!"

Participation :

Ce concours est **gratuit et sans obligation d'achat**.

Peuvent participer tous les **membres des clubs photo de la région Nouvelle-Aquitaine** constitués en association et déclarés au Journal Officiel.

Les membres de la Pix'Academy ne peuvent pas participer à ce concours.

Nombre, format et présentation des épreuves :

Chaque club pourra envoyer au maximum **10 photos en couleur** et/ou **10 photos en nuances de gris** (du noir 0,0,0 au blanc 255,255,255 : toute nuance ou dominante de couleur, virage hormis, reclassera la photo en catégorie couleur, si le nombre de 10 dans cette dernière n'est pas atteint).

Chaque photo sera envoyée au format numérique et obligatoirement **en JPG** (pas de RAW).

*Une photo mesurera **1024 pixels maximum** dans sa plus grande dimension et pèsera **1 Mo** au maximum.*

Le nom du fichier doit se présenter comme ceci : **nom du club-nom de l'auteur-titre de la photo-catégorie.jpg** (exemple : clubpixar-dupont-matrombine-couleur.jpg)

Les photos ne doivent pas contenir de signature, de logo, de cadre ou de bordure. **Tout signe distinctif permettant d'identifier l'auteur ou son club d'appartenance disqualifiera la photo.**

Toute photo ne respectant pas le thème ou présentant un caractère pornographique ou jugée comme immorale, discriminante ou portant atteinte à la dignité humaine, sera disqualifiée, sans qu'aucun recours ou aucune réclamation ne soit possible de la part de son auteur.

Composition du jury, prix et proclamation des résultats :

Le jury sera composé du président de la Pix'Academy et de membres de la Pix'Academy.

Concernant l'élection des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix couleur et 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix noir et blanc, seul ce jury sera habilité à désigner les photos lauréates et, en cas de litige ou d'égalité, la décision du Président de la Pix'Academy sera prépondérante.

Les «Prix des Clubs» seront quant à eux décernés aux auteurs des photos ayant obtenu la meilleure moyenne dans chaque catégorie, et seront répartis de la façon suivante : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix couleur et 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix noir et blanc. Pour cela chaque club participant recevra, par mail, un bordereau de notation qu'il devra remplir et retourner par voie électronique avant la date indiquée. Le jury procédera au dépouillement et au calcul des notes.

Les résultats seront annoncés, par mail, à tous les clubs ayant participé ainsi que sur la page e-monsite de la Pix'Academy (<http://pixacademy.e-monsite.com/>) et sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/pixacademy.40>).

Utilisation des photos :

Chaque participant détient les droits d'auteur des images envoyées. Le participant certifie que le travail est le sien et que la photo est conforme au droit en vigueur en France, en matière de droit à l'image notamment.

La Pix'Academy s'engage à n'utiliser les images participantes que dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans modification.

Chaque photo sera présentée en ligne, sur une galerie spécialement créée à cet effet et dont l'accès sera public durant toute la durée du concours et au-delà si nécessaire, avec comme date de fermeture maximale fixée au 31/12/2021. **Cette galerie se trouvera sur la plateforme JOOMEO.**

La Pix'Academy s'engage également à respecter le droit d'auteur et le présent règlement ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée maximale de trois ans.

Echéancier du concours :

Réception des photos	Jusqu'au 29 Août 2021 13h00
Mise en ligne des photos et votes	Du 1 ^{er} au 19 Septembre 2021 13h00
Clôture de réception des bordereaux de notation	19 Septembre 2021 13h00
Proclamation des résultats	Le 20 Septembre 2021 20h00

Adresse d'expédition des photos :

pixacademy40@gmail.com